

## Sabrina et Ouassim: 3 policiers renvoyés devant le tribunal de police, «leurs comportements ont causé la mort»

Sabrina et Ouassim ont trouvé la mort dans une course-poursuite avec la police alors qu'ils roulaient en scooter. Les 3 policiers impliqués sont renvoyés devant le tribunal de police pour homicide involontaire.

Publié le 13-10-2022 à 09h48 Mis à jour le 06-09-2023 à 11h48

Enregistrer



*Sabrina El Bakkali et Ouassim Toumi ont trouvé la mort sur l'avenue Louise, pris en charge par la police bruxelloise. ©Facebook*

La chambre des mises en accusation de Bruxelles a ordonné, mercredi, le renvoi de trois policiers devant le tribunal de police pour répondre d'homicide involontaire dans le cas d'une course-poursuite mortelle. En 2017, Ouassim et Sabrina, deux jeunes gens qui circulaient à moto dans Bruxelles, sont décédés après avoir percuté un véhicule, alors qu'ils tentaient d'échapper à un contrôle de police.

Nos dernières vidéos

Le décès de Ouassim et Sabrina est survenu le 9 mai 2017 sur l'avenue Louise à Bruxelles, à la suite d'un accident de la route. Vers 21h30, une patrouille de police qui circulait autour de la place Poelaert a remarqué un motocycliste avec passager qui conduisait imprudemment. Elle a décidé de le prendre en chasse. Deux autres patrouilles sont arrivées en renfort. Peu après, le motocycliste s'est encastré dans un véhicule de police qui s'était mis en travers de sa route pour l'arrêter. Ouassim Toumi, âgé de 24 ans, a été tué sur le coup. Sa passagère, Sabrina El Bakkali, âgée de 20 ans, est décédée à l'hôpital plus tard dans la nuit.

## Qui est responsable ?

Selon les familles des victimes, cette course-poursuite, engagée en raison de deux présumées infractions au code de la route, était illégale car non nécessaire et disproportionnée. Pour le parquet de Bruxelles, le seul responsable de l'accident était le conducteur du scooter.

En août 2021, la chambre du conseil, suivant les plaidoiries des avocats des familles des victimes, a estimé qu'il existait des charges suffisantes pour inculper trois des policiers impliqués, pour homicide involontaire. Le parquet avait ensuite fait appel et la chambre des mises en accusation a confirmé la décision, en février dernier. Elle devait ensuite se prononcer sur le renvoi ou non des inculpés devant le juge du fond. Mercredi, elle a ordonné leur renvoi devant le tribunal de police.

## « Un long combat »

"Rendue plus de cinq ans après les faits, cette décision est l'issue d'un long combat des familles pour lutter contre l'impunité des policiers", a déclaré mercredi soir Me Joke Callewaert, l'une des avocates des familles des victimes. "Elles sont soulagées que les policiers, dont les comportements ont causé la mort de leurs enfants, doivent enfin s'expliquer lors d'un procès public".

Il y a quelques semaines, la Ligue des Droits Humains a également tiré la sonnette d'alarme. "Selon la Ligue, la multiplication de ce type de faits doit pousser la police à la réflexion. Quand il n'existe pas de danger pour autrui, ces courses-poursuites doivent être interdites ou au minimum mieux encadrées", a-t-elle dit, citant l'article 37 de la loi sur la fonction de police, qui prévoit que tout recours à la force doit être raisonnable et proportionné à l'objectif poursuivi.